

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 4172 du 26 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1715401S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7911 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630407S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2017 :

Daval Gilles	NIGEND : 135 965	NLS : 5 322 202
Gimenez Frédéric	NIGEND : 113 839	NLS : 5 189 830
Thenaisie Franck	NIGEND : 117 228	NLS : 5 220 024
Daveau Jacky	NIGEND : 128 299	NLS : 5 279 546
Bastien Thierry	NIGEND : 141 884	NLS : 8 000 106
Vallé Didier	NIGEND : 122 122	NLS : 5 188 957
Bertrand Pascal	NIGEND : 110 936	NLS : 5 174 609
Canovas Daniel	NIGEND : 150 850	NLS : 8 009 016

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 juin 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD